

# METTRE EN PLACE OU REVISER SES ACCORDS D'ENTREPRISE



**Vous souhaitez mettre en place des règles propres à votre entreprise par accord collectif ?**

**Votre entreprise est déjà dotée d'accords mais ils ne sont plus adaptés et nécessiteraient d'être révisés ?**

Les accords d'entreprise sont un moyen d'affirmer votre politique RH, ils peuvent être source d'attractivité, de compétitivité, de souplesse, ou au contraire être un poids pour votre entreprise.

**Quelle que soit la taille de votre entreprise, que vous soyez dotés ou non de représentants du personnel, des solutions existent: l'équipe Defi2 Conseil peut vous aider dans cette démarche.**

## NOS SOLUTIONS

Défi 2 Conseil vous propose l'accompagnement d'un expert en droit social pour vous aider à créer ou réviser vos accords collectifs.

## UNE PRESTATION SUR MESURE

1. Notre consultant débute par un **entretien avec le dirigeant / RH**, afin de :

- faire le point sur les attentes, le besoin, les enjeux,
- comprendre l'environnement économique et social
- faire un état des lieux de l'existant

2. Une fois cet entretien réalisé, notre consultant vous propose **un plan d'action adapté à votre structure et vous accompagne dans sa mise en œuvre**, à savoir :

- Validation de la stratégie et de la méthode (création, révision, dénonciation)
- Rédaction du/des projets d'accord en collaboration avec l'entreprise
- Assistance à distance pendant les négociations (DS, CSE, Référendum)
- Accompagnement aux formalités de dépôt et de publicité de l'accord

## NOS ATOUTS

- Expertise en droit social et en négociation d'accords d'entreprise
- Maîtrise du Code du travail et des particularités de la branche de la métallurgie

## NOS TARIFS

Nous consulter / Devis sur demande, des aides financières sont possibles



### VOTRE CONTACT

Manon BERNET  
Tél : 03 80 77 85 18  
mbernet@maisondesentreprises.com